



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IHEMI

INSTITUT
DES HAUTES ÉTUDES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Session régionale « Jeunes » Sécurité et Justice Occitanie

du lundi 21 au vendredi 25 février 2022

École nationale supérieure d'application
de la Police nationale

TOULOUSE

Saisir directement les champs ci-dessous (PDF remplissable)

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) intervient dans les domaines de la formation, des études, de la recherche, de la veille et de l'analyse stratégique en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale et économique ainsi que dans ceux intéressant la justice et les questions juridiques.

Les missions de l'institut sont multiples :

- réunir des responsables de haut niveau, magistrats et cadres appartenant à la fonction publique civile et militaire ainsi qu'aux différents secteurs d'activité de la nation, des États membres de l'Union européenne ou d'autres États, en vue d'approfondir en commun leur connaissance des questions de sécurité ;
- préparer à l'exercice de responsabilités des cadres supérieurs, français et étrangers exerçant leur activité dans les domaines de recherche couverts par l'institut ;
- promouvoir et diffuser toutes connaissances utiles en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique et de justice. À cette fin, il coopère avec les autres organismes chargés de la diffusion des savoirs en matière de sécurité nationale, de défense et de justice.

Dans les domaines relevant de sa mission, l'institut peut conduire, seul ou en coopération avec d'autres organismes français ou étrangers, des études et des recherches. Il peut apporter son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En liaison avec le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, il contribue à promouvoir les enseignements universitaires portant sur les questions de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique, de droit et de justice.

Enfin, l'institut organise chaque année au titre de la formation plusieurs sessions nationales et des sessions régionales réservées aux « Jeunes ».



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire – Case n° 39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département « Sécurité et Justice »

Rebecca BEHAR MARCOMBE – +33 (0)1 44 42 46 31

Site internet : www.ihemi.fr

Courriel : sec-justice@ihemi.fr

Saisir directement les champs ci-dessous (PDF remplissable)

OBJECTIFS DE LA SESSION « JEUNES »

- **sensibiliser les étudiants** de Master 2 et en doctorat (Institut d'études politiques, grandes écoles, universités...) aux problématiques de sécurité et de justice ;
- **rapprocher l'enseignement universitaire et la pratique professionnelle**, en facilitant les partenariats en vue d'attirer des étudiants à fort potentiel vers les métiers de la sécurité, d'encourager les universités et grandes écoles à prendre en compte dans leur enseignement les questions liées à la sécurité et à la justice sous tous leurs aspects et à s'ouvrir à des interventions de praticiens de haut niveau ;
- **compléter la formation des jeunes professionnels** par une approche globale (justice, sécurité publique, sécurité civile...) sur les enjeux (régionaux, nationaux et internationaux) à travers des conférences, des travaux de groupe et des visites ;
- **encourager à l'échelle régionale un dialogue entre les professionnels de la sécurité et de la justice** en décloisonnant les univers professionnels.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Durée: 5 jours, du lundi 9h au vendredi 18h

Lieu: École nationale supérieure d'application de la Police nationale - Toulouse

Dates: du lundi 21 au vendredi 25 février 2022

Horaires: de 9h00 à 18h00

Contenu: alternance de conférences et de tables rondes avec des spécialistes nationaux et régionaux de la sécurité (les grands enjeux sécuritaires de la France, les missions du renseignement, les défis de l'intelligence économique, la sécurité publique, la police judiciaire, l'institution judiciaire). Plusieurs visites telles qu'un établissement pénitentiaire, un centre de gestion de crise, le palais de justice, l'hôtel de police sont envisagées.

La promotion sera divisée en groupes de travail. Chaque groupe se verra confier un sujet afférent aux thématiques abordées durant la semaine. Des créneaux spécifiques pourront être dédiés à la conduite de ces travaux dont les restitutions orales sont programmées le vendredi après-midi.

Les candidats admis à suivre la session « Jeunes » ont une obligation d'assiduité aux conférences et aux visites, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

Saisir directement les champs ci-dessous (PDF remplissable)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Session prévue pour **50 stagiaires**

Objectif : de l'ordre de **70 % d'étudiants** et de **30 % d'actifs**

Candidats âgés de moins de 35 ans (dispense d'âge possible dans la limite des places disponibles).

Public concerné :

- **étudiant en Master 2**, doctorant, grandes écoles, manifestant un intérêt pour les thématiques traitées ;
- **actif de niveau cadre**: élu, cadre du public et du privé, syndicaliste, impliqué dans les thématiques traitées ou manifestant un intérêt pour celles-ci.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session régionale « Jeunes » destinés à couvrir une partie des frais sont fixés à :

• pour les étudiants sans activité professionnelle	100 euros
• pour les candidatures issues des structures publiques et les candidatures libres des membres de la fonction publique	300 euros
• pour les autres types de candidatures nationales ou étrangères	500 euros

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les conférences et déplacements effectués dans le cadre des visites sont à la charge des organisateurs de la session. L'Institut prend en charge les déjeuners sur le site de la formation. Les déplacements aller / retour du domicile au lieu de la session ainsi qu'un éventuel hébergement sont à la charge des participants.

Formation professionnelle: L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.
L'IHEMI est référencé dans Datadock.